



Païement en avance du loyer + caution + frais d'agence

Par **JessieM**, le **28/08/2012** à **12:53**

Vu 1 fois

Paris, Le 28/08/2012 12:50

Bonjour,

En début du mois d'août j'ai trouvé par le biais d'une agence un appartement à louer. Pour que mon dossier passe plus facilement, d'un commun accord nous avons convenu de mettre en place une caution bancaire (1 an de loyer). Pour réserver le logement, en attendant le document de la banque nous avons estimé à 10 jours le temps d'attente et j'ai donc payé le mois d'aout à compter du 10, les 2 mois de caution et les frais d'agence. Je n'ai pas signé de contrat et n'ai pas eu le droit aux clés !

La banque a mis plus de temps que prévu pour fournir ce document. Aujourd'hui, alors que je suis sur le point de signer mon contrat, l'agence ne veut pas tenir compte de la date réelle de signature du bail et donc se refuse à décompter les jours payés du 10 à aujourd'hui. J'ai payé pour une période où je n'ai même pas pu profité du logement, n'ayant pas les clés.

Ont-ils le droit de procéder de la sorte ?

Quel moyen de recours ai-je ?

Par **janus2fr**, le **28/08/2012** à **19:18**

Bonjour,

Le bailleur (ou l'agence) n'avait pas le droit de vous demander d'argent avant la signature du bail.

Si vous décidez finalement de ne pas prendre le logement, il doit vous rendre immédiatement toute somme versée.